



DELIBERATION 2018-49

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – Mme OMS M-L – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration à H. FONTVIEILLE - M. MARTIN-LAVAL B. procuration à Mme V. FABRY - Mme FASSIO I. procuration à D. MERLIN - Mme VACQUIE S. procuration à C. MASANET - Mme AURIAC A. procuration à SCIALOM D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P.

Madame Marie-Françoise LOPEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Dénominations de voies nouvelles

D'une part, le schéma d'organisation spatiale de la Z.A.C. Roque-Fraïsse a induit la création de voies nouvelles. Il est aujourd'hui nécessaire de dénommer les voies de la tranche 3.

D'autre part, un permis d'aménager pour la création de 22 lots et la réalisation de 14 logements sociaux est en cours de réalisation. Il est nécessaire de nommer la nouvelle voie créée.

La commission en charge de la dénomination des rues s'est réunie le 13 juin 2018.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ces voies conformément aux plans joints :

- Voie 1 : Place Simone Veil
- Voie 2 : Rue Pauline Kergomard
- Voie 3 : Rue des Sonnailles
- Voie 4 : Impasse des Clarines
- Voie 5 : Rue de l'Avoine

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le

ID : 034-213402704-20180702-49_2018SG-DE

JUL 2018

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DENOMME** les rues, passages, chemins, plans, places conformément aux plans joints :

- La voie 1 : Place Simone Veil ;
- La voie 2 : Rue Pauline Kergomard ;
- La voie 3 : Rue des Sonnaillies ;
- La voie 4 : Impasse des Clarines ;
- La voie 5 : Rue de l'Avoine

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Didier MERLIN

1^{er} Adjoint au maire délégué

